

La CNCDH exhorte le Gouvernement à rapatrier tous les enfants français et leurs parents retenus en Syrie sans plus tarder

Paris, le 25 septembre 2019 – Dans un avis adopté en Assemblée plénière le 24 septembre 2019, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) réitère sa demande de rapatrier d'urgence l'ensemble des enfants français retenus dans les camps en Syrie et de les prendre en charge au plus vite au nom du respect des valeurs de la République et des droits fondamentaux. La CNCDH demande également le rapatriement de leurs parents au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Un déni de l'urgence humanitaire et des droits fondamentaux

Dans son avis, la CNCDH exhorte le Gouvernement à rapatrier l'ensemble des enfants français vivant dans les camps situés au Nord-Est de la Syrie, et appelle la France à respecter ses engagements internationaux et les dispositions constitutionnelles relatifs à la protection de la dignité humaine.

« Le maintien d'un refus de rapatrier l'ensemble des enfants de nationalité française retenus dans les camps du Rojova caractériserait une violation manifeste des droits fondamentaux et une atteinte grave portée aux valeurs de la République française. »

Depuis le mois d'avril, plusieurs Représentants de l'ONU et la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe ont appelé les Etats à rapatrier leurs ressortissants. Le Président de la CNCDH avait également demandé au Premier ministre, dans deux courriers datés de mai et juillet 2019, le rapatriement des enfants français. A ces appels, le Gouvernement objecte qu'il n'aurait pas l'obligation de rapatrier les Français retenus en Syrie et que les conditions opérationnelles ne le permettraient pas.

La CNCDH estime au contraire que les engagements internationaux de la France lui imposent de mettre l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur de toute décision et qu'au vu de la situation humanitaire désastreuse des camps en Syrie, le rapatriement est l'unique moyen de protéger leur intégrité physique et mentale.

Elle estime en outre qu'il relève d'un engagement politique de la France de décider de rapatrier l'ensemble des enfants français dans la mesure où des rapatriements « au cas par cas » ont déjà été menés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, en collaboration avec les autorités kurdes.

Selon les estimations, près de trois cents enfants français, la plupart âgés de moins de cinq ans, seraient retenus dans ces

camps situés au nord-est de la Syrie, zone contrôlée par les Forces démocratiques Syrienne (FDS). Des rapports récents font état d'une dégradation très préoccupante de la situation sanitaire et sécuritaire, faisant craindre un danger immédiat pour la vie de ces enfants.

« Seul l'intérêt supérieur de l'enfant doit prévaloir »

Sans nier les difficultés d'accueil que pourrait poser le rapatriement de tous les enfants, la CNCDH considère toutefois que « ces considérations doivent impérativement être surmontées » et que les services de l'aide à l'enfance doivent être mobilisés pour protéger ces enfants en état d'extrême vulnérabilité. « Ces enfants doivent être traités avant tout comme des victimes », rappelle la CNCDH.

Dans son avis, la CNCDH demande également le rapatriement du ou des parents pour maintenir les liens familiaux et éviter de soumettre les enfants déjà éprouvés par la guerre à une « séparation traumatisante ». En revanche, les parents faisant l'objet de mandats d'arrêt en France seront déférés, à leur arrivée sur le territoire français, devant les juges. Dans le cas où les parents seraient placés en détention provisoire, les enfants devraient être confiés, de préférence, à des membres de la famille élargies.

Pour rappel

Lors de l'Assemblée plénière du 21 mai 2019, la CNCDH s'est autosaisie de la question de la situation des enfants français dans les camps en Syrie.

Le 27 mai 2019, compte-tenu de l'extrême urgence de la situation, Jean-Marie Delarue, Président de la CNCDH, a adressé [une lettre au Premier ministre](#) dans laquelle il exprimait sa vive préoccupation à l'égard de la protection de ces enfants et avait appelé le Gouvernement français à les rapatrier sans tarder. Le Premier ministre a répondu le 14 juin que les autorités françaises faisaient prévaloir à l'égard de ces enfants une approche au « cas par cas ».

A la suite de la réponse négative du Premier ministre, la CNCDH a mis en place un groupe de travail. Celui-ci a auditionné un certain nombre d'acteurs judiciaires, sociaux et politiques. Le rapporteur de ce groupe et rapporteur de l'avis de la CNCDH est Me Patrick Baudoin, avocat, membre de la CNCDH au titre de la FIDH. L'avis préparé par le groupe de

CONTACT PRESSE

Margot Tedesco | margot.tedesco@cncdh.fr | 06.45.18.72.87

www.cncdh.fr | Twitter @CNCDH | Facebook @cncdh.france

vail a été soumis au vote des 64 membres de la CNCDH lors de l'Assemblée plénière du 24 septembre.

Institution nationale indépendante fondée en 1947 à l'initiative de René Cassin, la CNCDH est accréditée au statut A auprès des Nations unies.

La CNCDH a comme missions principales de conseiller les pouvoirs publics en matière de droits de l'Homme et de droit international humanitaire, de contrôler le respect par la France de ses engagements en matière de droits de l'Homme et de sensibiliser et éduquer aux droits de l'Homme.

Quatre mandats spécifiques de Rapporteur national indépendant ont été confiés à la CNCDH : lutte contre le racisme (1990), lutte contre la traite et l'exploitation des êtres humains (2014), mise en œuvre des Principes directeurs des Nations unies pour les entreprises et les droits de l'homme (2017) et lutte contre la haine anti-LGBT (2018). La CNCDH est aussi la commission nationale de mise en œuvre du droit international humanitaire, au sens du Comité international de la Croix Rouge.

La CNCDH est composé de [64 membres](#) issus de de la société civile, de personnalités qualifiées et de membres de droit. Ses membres sont nommés pour trois ans par arrêté du Premier ministre. Les membres se réunissent une fois par mois en Assemblée plénière. La nouvelle mandature a débuté le 10